

[Texte]

to the time of year where funds are running short and they are looking for additional funding. On this, how long would they be waiting for additional funding?

Mr. Veinot: Mr. Goodwin will answer the second part. I just want you to understand that the \$188 million we are talking about is not additional in this case. It is simply a movement of money from one part of A base, vote 5 to vote 15; it is not additional funding.

But in relation to how fast additional funding reaches reserves, I will let Mr. Goodwin handle that one.

Mr. D.K. Goodwin (Assistant Deputy Minister, Indian and Inuit Affairs Program, Department of Indian Affairs and Northern Development): Mr. MacDougall, the way we do business in moving money from the department to bands is through contribution arrangements, and that is a process which starts well in advance of any given fiscal year. So there is a period of negotiation and a calculation of what kind of moneys would flow to a band prior to the beginning of that fiscal year. When the department has its formal processes in place and we have authority to move that money, the work which is required usually is done prior to the beginning of the fiscal year. So the contribution arrangements are signed and agreed to and, of course, who does that is a function of how much money is involved and whatnot. It can be done either at the regional level, at headquarters at the official level, or with the approval of Treasury Board, depending on the authorities we have. So that process is very much a part of the ongoing activities of the department.

As we move into the fiscal year, those contribution agreements are struck and, then, funds flow according to the terms of agreement. That is a rather detailed process which we could go into if you like, but it unfolds as the fiscal year moves on.

When new funds are available, then amendments are made to those contribution agreements, according to whatever the allocation process might be and whichever are the particular bands intended to be recipients of those funds. So those agreements are changed and then money moves. To try to be very specific in terms of how long it takes is a little bit difficult. It could take as short a period as, perhaps, a few weeks, or as long a period as a couple of months, depending on where the authorities have to reach. If it is a question of ultimately receiving Treasury Board approval then of course that takes somewhat longer; if it is something that can be approved at the regional level, then it is a shorter process.

• 1610

These funds really cover the gamut of the way business gets done and the kinds of activities that are supported at the band level.

[Traduction]

qu'il y a bon nombre de réserves qui finissent par se trouver à court d'argent pendant l'exercice et demandent donc un financement supplémentaire. Combien de temps leur faut-il attendre pour l'obtenir?

M. Veinot: M. Goodwin répondra à la deuxième partie de votre question. Je voudrais simplement que vous compreniez bien que les 188 millions de dollars dont nous parlons ici ne sont pas nouveaux ou supplémentaires. Il s'agit simplement d'un transfert de fonds à partir d'une des parties de la base A, du crédit 5 au crédit 15, mais il ne s'agit pas de fonds supplémentaires.

Pour en venir maintenant au temps qu'il faut pour que les réserves obtiennent leur financement complémentaire, je vais céder la parole à M. Goodwin.

M. D.K. Goodwin (sous-ministre adjoint, Programme des affaires indiennes et inuit, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur MacDougall, lorsque le ministère verse de l'argent aux bandes, il le fait par voie de contributions, et c'est un processus qui commence bien avant le début de l'année financière. Il y a donc une période de négociations, pendant laquelle nous calculons ce qu'une bande va recevoir, et nous le faisons avant le début de l'exercice. Dès que le ministère a reçu les autorisations officielles nécessaires pour procéder au transfert de fonds, il est évident que les activités préalables nécessaires ont été faites bien avant le début de l'exercice financier. Les accords de contribution sont donc signés et acceptés par qui de droit, selon l'envergure des contributions envisagées. Cela peut se faire soit au niveau régional, soit à l'administration centrale par des fonctionnaires ou encore avec l'aval du Conseil du Trésor, selon les pouvoirs dont nous disposons. Ce processus fait donc partie intégrante des activités courantes du ministère.

A mesure que l'exercice financier s'écoule, ces accords de contribution sont donc signés après quoi l'argent commence à être versé selon les modalités de l'entente. Il s'agit là d'une procédure assez détaillée que nous pourrions vous préciser si vous le voulez, mais elle suit le déroulement de l'année financière.

Lorsque nous pouvons compter sur de l'argent frais, des modifications sont apportées aux accords de contribution conformément à l'éventuel processus d'impartition et selon évidemment les bandes que nous entendons en faire bénéficiaire. Les ententes sont donc modifiées et l'argent sort en conséquence. Toutefois il serait assez difficile d'être plus précis à propos de la durée du processus. Cela peut prendre parfois quelques semaines seulement et parfois aussi quelques mois, selon les autorisations à obtenir. Par exemple, si l'autorisation du Conseil du Trésor s'impose, les choses prennent un peu plus longtemps; par contre, si le dossier peut être approuvé au niveau régional, cela va plus rapidement.

Cet argent donc sert à payer les activités entreprises au niveau de la bande.